CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009

PROCES VERBAL

<u>Présents</u>: LUCAS - LOPES (arrivé à 21h00)- HENAFF - LAMANDÉ - DANIEL - LE BRIS - BIANNIC - PETIBON - JEFFROY - FOURNIS - LE BERRE - PHILIPPE - LE BRIGANT - MORINIERE - PERES-RAVOUX - GUEHL - LE GALL - DAGORN - LE BIHAN - CADIOU - SUC.

Absents: - LOPES (jusqu'à 21 h – procuration à LUCAS)

Secrétaire de séance : JEFFROY

Procès verbal de la séance du 25 novembre 2009 :

Mr LAMANDE demande une rectification en page 6 à propos de la « gestion technocratique des affaires ». Il faut comprendre que la population pourrait avoir la perception d'une gestion technocratique des affaires.

Mr SUC précise qu'il avait donné son accord pour la consultation d'entreprises en vu de la réalisation d'une piscine et non sur le projet de réalisation d'une piscine. Il faut préalablement connaître le coût de l'opération et définir des priorités dans les travaux communaux. Mr SUC rappelle le projet d'école maternelle.

Le procès verbal est adopté après prise en compte de ces rectifications.

Le maire précise que le projet de piscine au camping municipal concerne le budget annexe « camping » ; il doit être équilibré par les recettes et les dépenses de l'exploitation de l'équipement. L'opération est estimée à 300 000€ HT ; l'augmentation des tarifs (10%) et la diminution des annuités pour les emprunts en cours permettent de financer une piscine sans conséquence pour le budget communal. La réalisation de cet équipement aquatique ne met pas en cause les autres projets communaux.

* Tarifs communaux 2010

Le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

Cimetière - Tarifs des concessions :

	2009	Proposition 2010 +2%
Concession trentenaire	81€	83€
Concession cinquantenaire	147€	150€

> Tarifs Columbarium :

Concession cavurne ou case

	2009	Proposition 2010 +2%
Durée de 5 ans	97€	99€
Durée 10 ans	135€	138€
Durée 15 ans	192€	196€
Durée 30 ans	315€	321€
Droit d'ouverture à chaque dépôt d'urne	70€	71€

> Convention commune / Mr LE GALL :

As the state of the	Tarifs 2009	Proposition 2010 +2%
Fermeture et ouverture des portes	1082,33	1104€

> Tarifs location salle des fêtes :

	2009	Proposition 2010 +2%
Vins d'honneur – Apéritifs de mariage	64€	65€
Goûters – Buffets campagnards	64€	65€
Associations Plestinaises par manifestation avec entrées payantes	83€	85€
Associations extérieures à la commune par manifestation avec entrées payantes	215€	219€
Bals de noce	107€	109€
Banquet des associations communales ou de particuliers de la commune	134€	137€
Banquet des associations ou de particuliers extérieurs à la commune	359€	366€
Associations extérieures par manifestation avec entrée gratuite	143€	146€
Exposition – vente – Plestinais	90€	92€
Exposition – vente – Extérieurs	143€	146€
Manifestations à entrées gratuites organisées par les associations Plestinaises dans un but d'animation et ouverte au public	Gratuite	Gratuite
Location vaisselle, le couvert complet	0.70€	0,70€

> Tarifs location Bancs et Tables :

Location pour 72 heures et sans transport	2009	Proposition 2010 +2%
Table (2 mètres)	5,30€	5,40€
2 Bancs (2 mètres)	2,70€	2,75€

> Tarif location Tableau électrique :

	2009	Proposition 2010 +2%
Tableau Electrique	42€	43€

> Tarifs Podium Municipal:

	2009	Proposition 2010 +2%
Couvert	172€	175€
Découvert	86€	88€
Les deux	258€	263€

Si pour un seul montage et démontage le podium est utilisé par plusieurs organisateurs; le montant de la location sera divisé par le nombre d'organisateurs.

▶ Barrières : 0,50 € la barrière pour les demandes extérieures à Plestin

> Chaises : 0,50 € / la chaise pour les demandes extérieures

Tarifs Photocopies :

		2009	Proposition 2010 +2%
Photocopies	A4 simple	0,25€	0,25€
	A4 simple couleur	1,00€	1,00€
	A4 recto verso	0,50€	0,50€
	A4 recto verso couleur	2,00€	2,00€
	A3 simple	0,50€	0,50€
	A3 simple couleur	2,00€	2,00€
	A3 recto verso	1,00€	1,00€
	A3 recto verso couleur	4,00€	4,00€
Associations	A4	0,05€	0,05€
	A4 couleur	0,15€	0,15€
Duplicateur	A4	0,02€	0,02€

> Tarifs bibliothèque :

	2009	Proposition 2010 +2%
Abonnement annuel individuel	6,70€	6,80€
Abonnement annuel collectif (familial)	13,00€	13,00€
Abonnement multimédia	8,50€	8,70€
½ tarif pour les demandeurs d'emploi		
½ tarif pour les abonnements des écoles extérieures		
au canton de PLESTIN LES GREVES		
Estivants:		
Locations de livres	0,80€	0,80€
Locations illustré	0,40€	0,40€
Caution individuelle	13,00€	13,00€
Caution collective (famille)	25,50€	26.00€

Tarifs Marché :

	Tarifs 2009	Proposition 2010 +2%
MARCHE:	***************************************	
Etalage ml	0,95€	0,95€
Etalage ml avec électricité	1,10€	1,10€
Posticheurs:		Linds College
de 0 à 3 ml	12,25€	12,25€
de 3 à 8 ml	21,50€	21,50€
plus de 8 ml	32,50€	32,50€
Véhicules exposés à la vente	5,30€	5,30€
FETES FORAINES:		
Stands	0,92€	0,92€
Voitures	0,46€	0,46€
Camionnettes	0,56€	0,56€
Camions	0,66€	0,66€
Roulottes servant de	1,63€	1,63€
logement		10000 100
CIRQUES AVEC		
MENAGERIE:		
Petit (sans bâche)	39.00€	39.00€
Moyen (avec bâche)	110.00€	110.00€
Grand (avec bâche)	221.00€	221.00€
Spectacle gratuit		

> Tarifs Taxe de Séjour :

Les tarifs ont été adoptés lors du conseil municipal du 04 mai 2005.

Tarifs Assainissement - Régie communale

Le prix payé par l'usager comprend :

- une part fixe (abonnement)

- une part proportionnelle (m³ consommés)

	Tarifs 2009	Proposition 2010 +2%
Abonnement	33.24 € HT	33,96 € HT
Prix m ³	2,26 € HT	2,30 € HT
Branchement (forfait 5ml) Ø 125 mm	714 € HT	730 € HT
Branchement (forfait 5ml) Ø 150 mm	764 € HT	780 € HT
Plus value pour longueur supplémentaire de branchement diamètre 125mm - le ml	30.60 € HT	31 € HT
Plus value pour longueur supplémentaire de branchement diamètre 150mm - le ml	35.70 € HT	36 € HT

Tarifs Cyber-commune

	Tarifs 2009	Proposition 2010 +2%
Carte Cyber-commune	3,05€	3,10€

Le conseil municipal adopte les tarifs proposés avec une augmentation moyenne de 2%.

* Aménagement foncier - Convention participation communale

Le maire rappelle que la commune s'est engagée à participer financièrement à l'opération d'aménagement foncier à hauteur de 10% de la préétude et de 15% du montant du marché du géomètre.

Une convention est proposée pour préciser les modalités de versement de la participation communale, estimée à 132 781€. L'échéancier prévoit un versement de 84 306.27€ en 2010, 15 291€ en 2011 et 33 183,75€ en 2012.

Le maire estime que « l'aménagement foncier » relève de la compétence de la communauté d'agglomération et propose de solliciter une subvention au taux de 90% sur la part restant à la commune.

Le conseil municipal approuve la convention proposée par le département ainsi que la démarche initiée auprès de LANNION TREGOR AGGLOMERATION.

* Contentieux OGEC Notre Dame / Commune

Le maire expose le contenu du jugement du tribunal administratif de RENNES du 17/11/2009.

« La commune est condamnée à payer à l'OGEC la somme de 222 344.70€...avec intérêt au taux légal à compter du 26/11/2002 » et donne lecture de la lettre de maitre DEMAY, avocat de la commune.

Le conseil municipal (20 voix pour 1 abstention) autorise le maire à faire appel du jugement avec l'assistance de maitre DEMAY.

* Dotation OGEC Notre Dame - acompte 2009/2010

L'assemblée décide de verser un acompte correspondant à 50% de la dotation 2008/2009 : 9420 x 50% = 4710€

* Ramassage et évacuation des algues vertes - marché complémentaire.

Le conseil municipal autorise le maire à signer un marché complémentaire avec l'entreprise EFFLAM pour un volume allant de 1000 m3 à 4000 m3 maximum (algues vertes).

* Espace culturel - avenant au marché MECASCENIC

Le conseil municipal donne son accord à l'installation d'un écran de 9 mètres par 6,5 mètres. Le montant de l'avenant au marché MECASCENIC s'élève à 11 696 .88€ TTC. Le montant du marché est porté de 99 533.51€ TTC à 111 230.39€ TTC.

* LANNION TREGOR AGGLOMERATION - Convention de location du local « office de tourisme » :

La création d'un EPIC Communautaire à caractère touristique conduit à la dissolution de l'association de l'office de tourisme. La location du local communal est transférée à cet EPIC aux conditions consenties auparavant à l'office de tourisme de la lieue de grève. Le loyer annuel est fixé à 1440€.

* Office municipal des sports - subvention 2009

Le conseil municipal décide le versement d'une subvention de 5200€ à l'office municipal des sports. Cette somme correspond aux salaires et charges avancées par l'office municipal des sports pour la secrétaire du centre nautique.

* Aménagement de la voirie aux abords des écoles - Etude D2L BETALI :

Le maire propose de confier au bureau d'études D2L BETALI une mission de maitrise d'œuvre comprenant : esquisse, avant projet et projet.

L'objectif porte sur la sécurité aux abords du collège et de l'école élémentaire, il convient également d'intégrer à la réflexion l'accès à la future école maternelle et la desserte du lotissement communal sur la rue du Porjou.

Mr JEFFROY évoque la difficulté de concevoir un aménagement qui prend en compte trois projets (sécurité école – lotissement – école maternelle) qui vont se réaliser sur plusieurs années.

Le maire dit que le projet école maternelle et lotissement communal sont déjà relativement bien situés sur le terrain. Le projet de voirie doit pouvoir anticiper les évolutions futures. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'honoraires proposée par D2L BETALI.

* Contrat de maintenance - Avenant changement de propriétaire - nouveau copieur pour service urbanisme - maintenance logiciel de la médiathèque

L'assemblée autorise le maire à signer le contrat de maintenance de la Générale de bureautique pour le copieur de l'école primaire, le copieur du service urbanisme (le coût copie est de 0.009€). Le contrat d'assistance pour le logiciel de la médiathèque (AGATE) est reconduit pour 2010 pour un montant de 1004,64€ TTC.

* La réforme territoriale - Projet de loi

Le conseil général propose au conseil municipal d'adopter une délibération pour manifester contre le projet de réforme des collectivités territoriales.

Le texte proposé vise surtout la suppression de la clause de compétence générale pour les départements.et la réduction de l'autonomie financière (suppression de la taxe professionnelle). Mr JEFFROY donne l'exemple des subventions attribuées par le département aux associations sportives et culturelles. La suppression de la clause de compétence générale interdirait ce type d'intervention.

Le conseil municipal adopte le projet de délibération du conseil général.

Mme PERES RAVOUX craint un véritable démantèlement de la vie sociale et associative.

Mr LAMANDE évoque un changement de société.

Questions diverses:

* Réhabilitation réseau d'assainissement

Le cabinet B3e a estimé le montant des travaux de réhabilitation du réseau dans les secteurs de Lanscolva – Champ de bataille – Pen an allée. La tranche ferme porte sur 43 580€ HT et la tranche conditionnelle sur 29 565€ HT (Pen an allée et Champ de bataille).

S.N.S.M - saison estivale 2010

Le conseil municipal souhaite renouveler le partenariat avec la S.N.S.M pour la mise à disposition de nageurs sauveteurs en 2010 (1 chef de poste – 1 adjoint au chef de poste et un sauveteur justifié).

* Allocation vétérance 2009 - Sapeurs pompiers :

L'assemblée se déclare favorable au versement de l'allocation vétérance 2009.

Contrat d'assurance Groupama - Flotte véhicule et missions collaborateurs

Le conseil municipal autorise le maire à signer les contrats Groupama (flotte et missions collaborateur).

* Recensement population - agents recenseurs

Le maire propose la création de 9 postes d'agents recenseurs. La rémunération (référence INSEE) est fixée à 1,13€ par bulletin, feuille logement est à 1,71€ par bulletin individuel.

Chaque réunion est indemnisée à hauteur de 30€. Des frais de route sont attribués pour les districts en campagne ou étendus (50€ pour 5 districts). Le conseil municipal donne son accord pour se dispositif.

* Projet de jeunes - « Roule ta caisse »

Mr HENAFF dit qu'une subvention a été attribuée à l'association « roule ta caisse » (450€) dans le cadre de l'enveloppe aide aux « projets jeunes ».

* Local pour le secours populaire

Mr SUC demande si une réponse a été apportée au secours populaire.

Mr LE BRIS retrace l'évolution du dossier depuis avril 2009 : visite des locaux (local G2 – classe préfabriquée - amélioration du local existant...)

Le local actuellement utilisé par l'atelier Bombarde et la bibliothèque maternelle, est constitué de 2 classes. L'école maternelle libère 1 classe. Le secours populaire souhaite les 2 classes.

Le local G2 pourrait servir pour le stockage de matériel ; par contre l'accueil du public nécessite une mise en conformité.

Mr LE BRIS dit qu'il fait le maximum pour trouver une solution et s'engage à répondre dans 1 mois (en janvier).

Mr LAMANDE dit que le local actuellement attribué au secours populaire est insalubre. Il y a urgence face à l'accroissement de la misère. Il faut trouver rapidement une solution pour cette activité prioritaire.

Mme PERES RAVOUX souligne également l'urgence de la situation et dit qu'il ne faut pas attendre encore 1 mois.

Mr le maire rappelle qu'il ya 3 demandes : les cyclistes, le secours populaire et le secours catholique.

Le local G2 va être visité par un architecte pour valider ou non sa capacité à recevoir du public. Il faut également essayer d'apporter une réponse à tout le monde.

Le maire propose une rencontre avec les associations caritatives; secours populaires, secours catholique et la banque alimentaire.

* Pot aux services techniques

Mr DANIEL invite l'assemblée à un pot remerciement pour le travail accompli par les services techniques (vendredi 18 décembre à 11h30).

* Projet B.M.X

Mr PHILIPPE évoque le projet B.M.X. Recherche d'un site adapté

Séance levée à 21H23

Le Maire A. LUCAS

